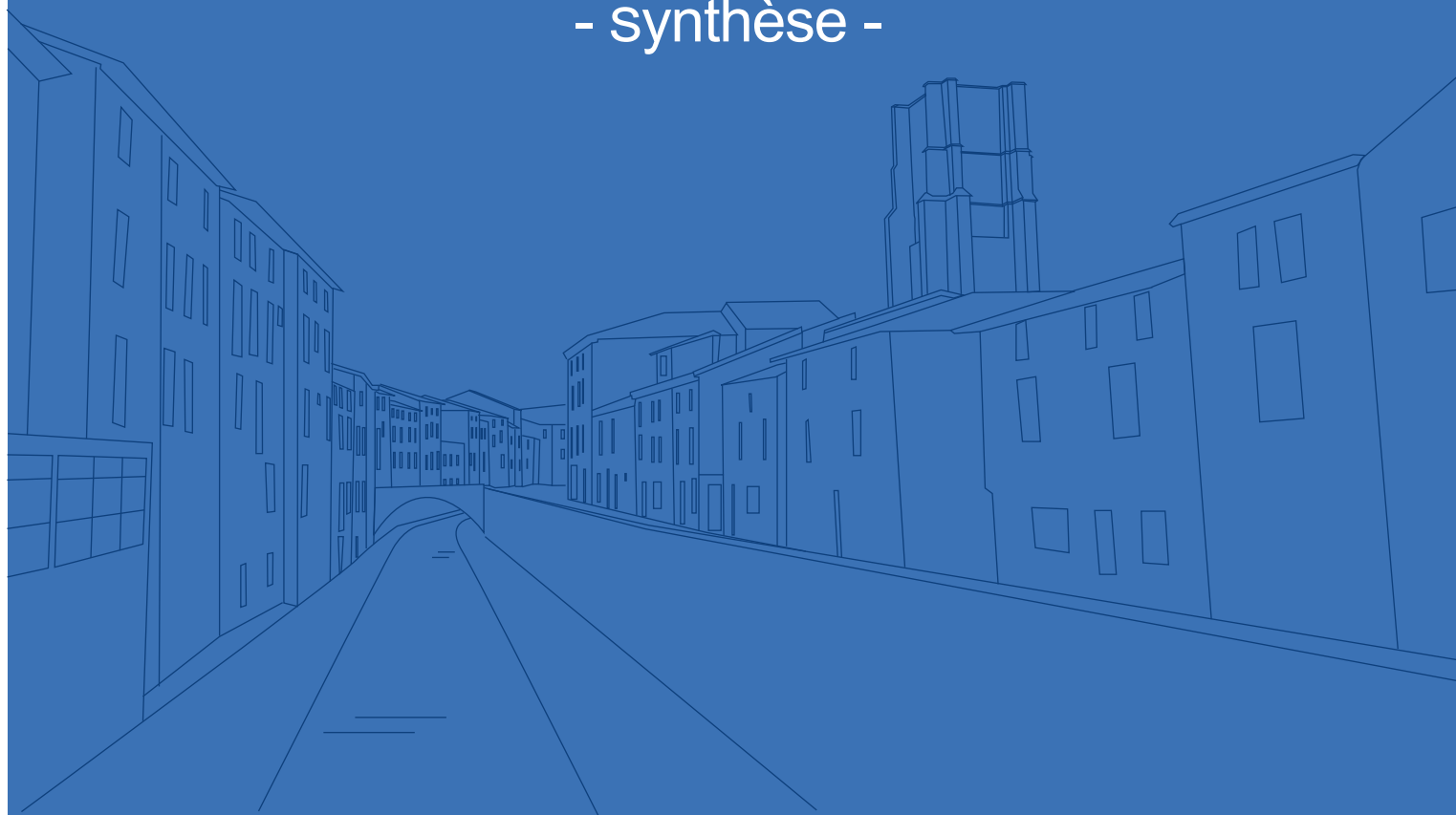


LE SIAO LOIRE

dec. 2022

LA PRECARITE ET L'HABITAT A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION DU NON-RECOURS A LA "BRICOLE"

- synthèse -



STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ




PRÉFÈTE
DE LA LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

I/ Introduction : contextualisation et méthodologie.....	4
II/ Le non-recours au droit au logement, causes et conséquences.....	8
1. Le non-recours au SIAO / 115, une institution saturée et partiellement adaptée.....	8
2. Le non-recours au droit à Loire Forez agglomération, des causes locales.....	9
3. Quelles conséquences ?.....	14
III/ L'accès aux soins, une problématique indissociable de la question «sociale».....	15
1. L'interdépendance entre la santé, l'accompagnement social en général et le logement plus spécifiquement.....	15
2. Un accès aux dispositifs de santé complexe : causes locales et nationales.....	15
III/ Préconisations.....	17

I/ INTRODUCTION : CONTEXTUALISATION & METHODOLOGIE

Une enquête à l'initiative du SIAO de la Loire qui s'est déroulée de septembre 2021 à août 2022.

Qui est le SIAO de la Loire ?

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, dans la Loire, est porté par un groupement de 15 associations du secteur AHIL (Accueil Hébergement Insertion Logement) : le GCS SIAO (Groupement de Coopération Sociale). Le SIAO est composé de trois services :

- Le service urgence (numéro vert 115 pour les personnes sans-abri)
- Le service insertion (centralisation de la demande d'hébergement d'insertion et de logement accompagné, orientation sur les dispositifs)
- L'observatoire qui a réalisé la présente enquête

L'émergence de l'enquête :

- Des indicateurs de précarité et de non-recours au droit au logement potentiels à Loire Forez agglomération (LFa)

- Des dispositifs centralisés à Saint-Etienne et Roanne

- Peu de sollicitations du 115 et du SIAO émergeant du Forez (en 2021, 46 ménages sur 927 ont fait une demande pour un dispositif insertion).

- Des indicateurs témoins d'une précarité sur le territoire (25% des ménages sous le plafond du Prêt Locatif Aidé Intégration dans le secteur Montagne et 38% dans le secteur Noirétable)

- Au-delà de ces indicateurs, la nécessité d'un travail de terrain pour qualifier ce non-recours : De qui parle-t-on ? Quelles sont les difficultés des personnes concernées et des acteurs (associations, élus, professionnels,...) ? Quels sont les besoins locaux en terme de logement / hébergement ?

- Finalement, deux enjeux :

- Nourrir les connaissances de l'observatoire sur le territoire de la Loire

- Saisir les enjeux locaux autour de la question du non-recours pour permettre aux acteurs d'apporter des réponses opérationnelles pertinentes

Ici, nous cherchons à répondre à cette question : **Quels sont les mécanismes de non-recours au droit au logement à Loire Forez agglomération ?**

Méthode :

- Observation de thématiques plus larges que le lo-

gement / hébergement (santé, emploi, mobilité, ...) car elles sont interdépendantes et donc nécessaires à la compréhension du non-recours au logement, mais nous conservons le fil conducteur du logement / hébergement (car c'est le cœur d'activité du GCS SIAO et le «toit» est un droit fondamental)

- Rencontre d'une centaine d'acteurs locaux diverses (AGASEF, GEM, centre social de Montbrison; services sociaux du département; CCAS; élus locaux; psychologue; la PASS; Croix-Rouge; MSA; association IAE; personnes en situation de mal-logement; etc.) de façon inductive

- Dans l'ensemble de l'agglomération (Montbrison, Saint-Didier-sur-Rochefort, Boën-sur-Lignon, Saint-Bonnet-le-Château, Estivareilles, Saint-Just-Saint-Rambert, Noirétable)

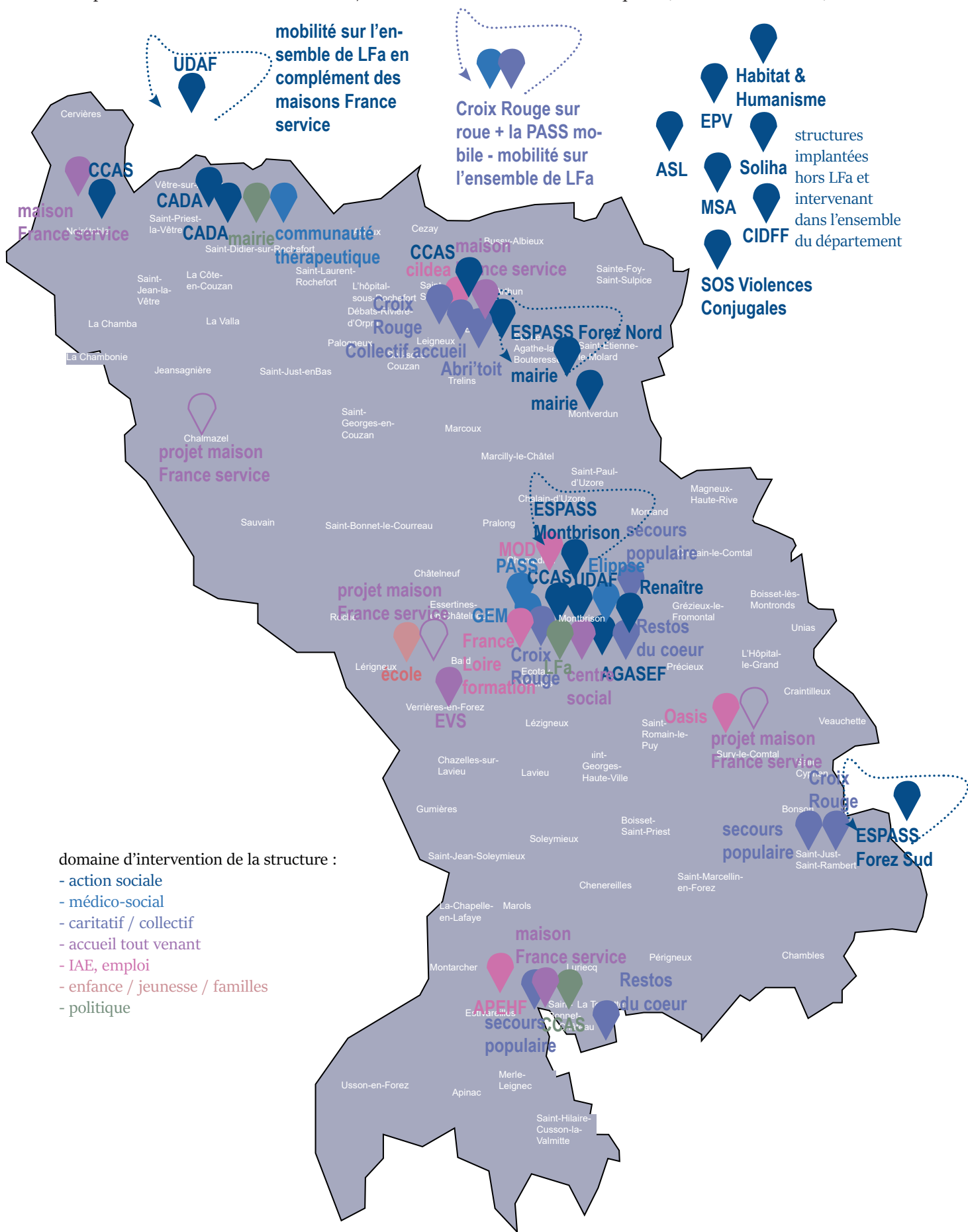
- Entretiens semi-directifs individuels et collectifs selon les cas

- Un séminaire organisé par le SIAO avec des ateliers collectifs

- Observation d'instances partenariales locales (Café des partenaires du Centre social de Montbrison, groupe «Lutte contre l'habitat indigne»)

- Croisement des données qualitatives recueillies avec des données quantitatives ou scientifiques (statistiques, études scientifiques, données chiffrées internes aux structures locales, ...)

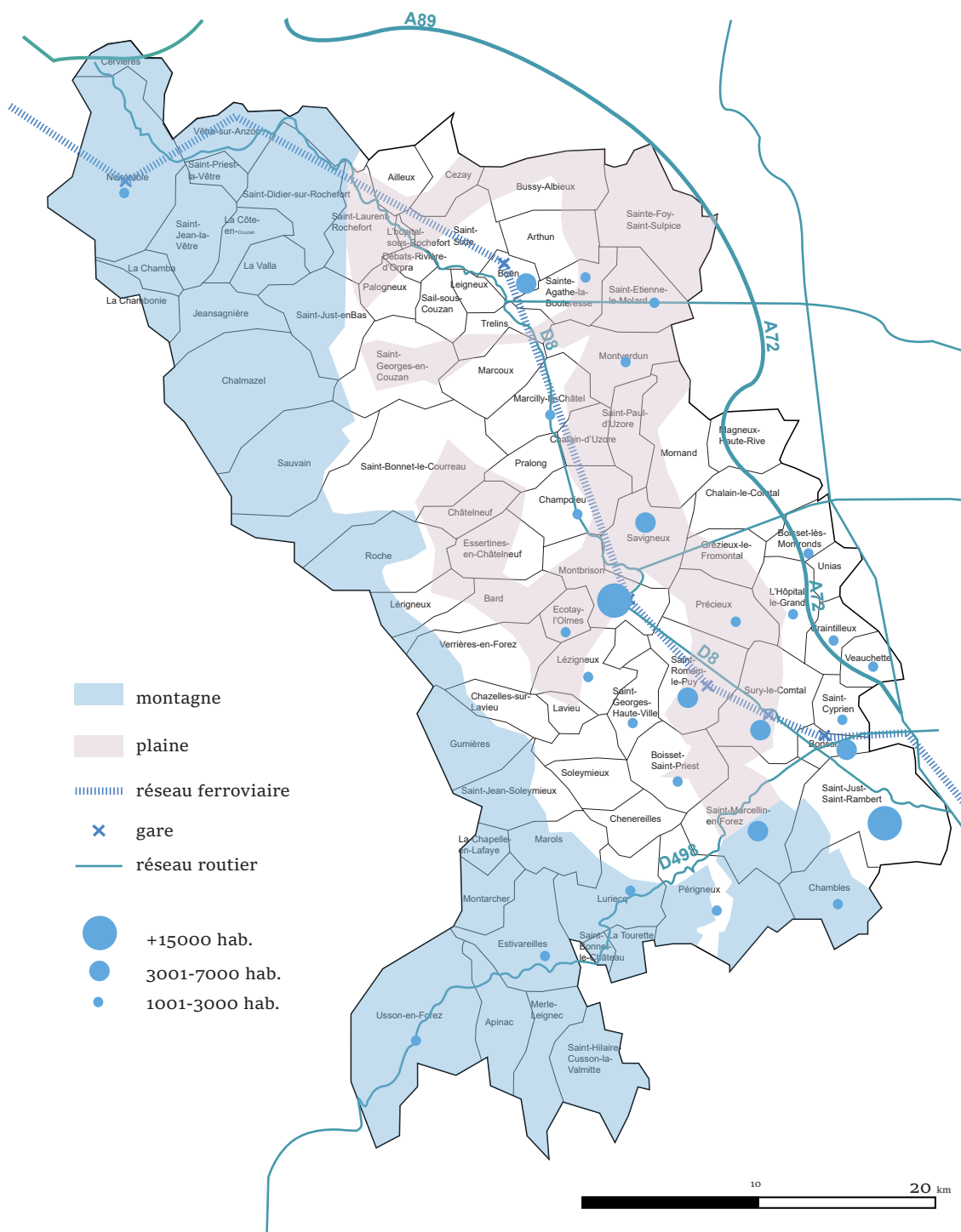
o Répartition des acteurs rencontrés et/ou identifiés dans le cadre de l'enquête (liste non exhaustive)



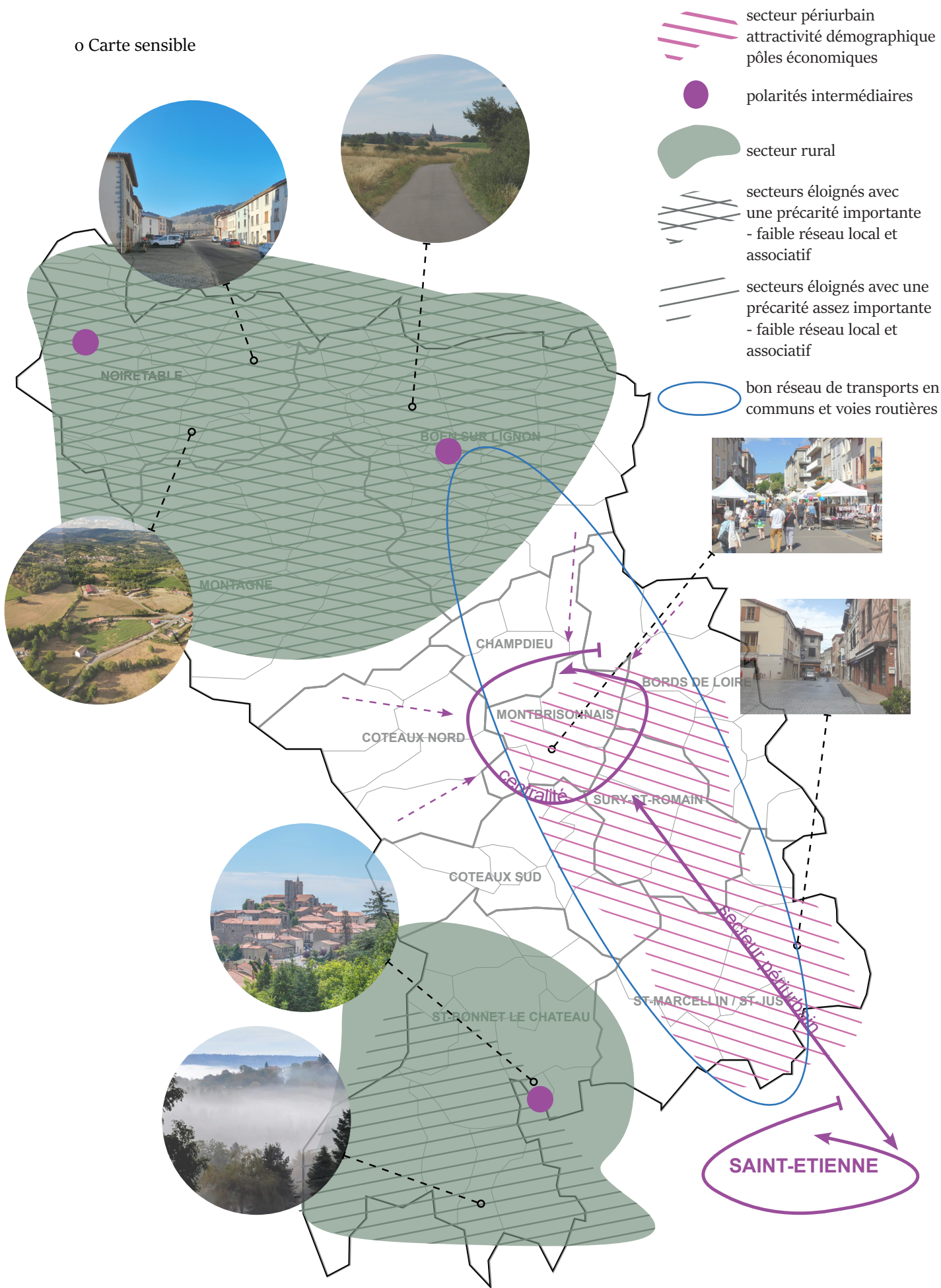
Présentation brève de l'agglomération de Loire Forez

- Le résultat de la fusion de 4 EPCI (2017)
- 87 communes, +110 000 habitants
- + d'1/4 de la superficie du département
- Une agglomération rurale : 9 communes sur les 87 concentrent 46% de la population et 79 ont moins de 2000 habitants
- Deux polarités : le Montbrisonnais et le Pontrambertois

o Répartition plaine / montagne et densité démographique



o Carte sensible



II/ LE NON-RECOURS AU DROIT AU LOGEMENT, CAUSES ET CONSÉQUENCES

1. Le non-recours au SIAO / 115, une institution saturée et partiellement adaptée

> Le terrain a révélé une forte méconnaissance de ce qu'est le SIAO et/ou le 115.

En effet, plus de la moitié des personnes enquêtées susceptibles de rencontrer des personnes en difficulté sur le volet logement ont déclaré ne pas connaître le SIAO. Naturellement, cette méconnaissance était exacerbée pour les personnes non professionnelles (bénévoles, élus, militants, ...) ou pour des professionnels hors secteur AHIL. Or à Loire Forez, le SIAO n'est que peu présent physiquement (déplacements ponctuels). L'identification de personnes en situation de mal-logement repose donc sur les acteurs locaux, tous secteurs confondus, qui ne sont pas toujours compétents pour cela. Dans des communes très rurales, les mairies sont souvent les seuls relais potentiels (seulement 9% de CCAS sont dotés de professionnels à LFa).

> On constate un décalage entre l'offre SIAO / 115 existante sur le territoire et les besoins.

- La répartition territoriale des solutions concrètes d'hébergement / logement accompagné des associations du GCS SIAO est inégale avec une concentration à Saint-Etienne et Roanne principalement. A noter qu'il n'y a aucun dispositif d'urgence à LFa.

- Les délais proposés par le 115 et le SIAO sont particulièrement longs, conséquence directe de la saturation des dispositifs du secteur. Effectivement, en 2021, 60% des personnes qui ont fait une demande d'hébergement au 115 n'ont pas eu leur demande pourvue et il faut attendre 9 mois pour intégrer un CHRS.

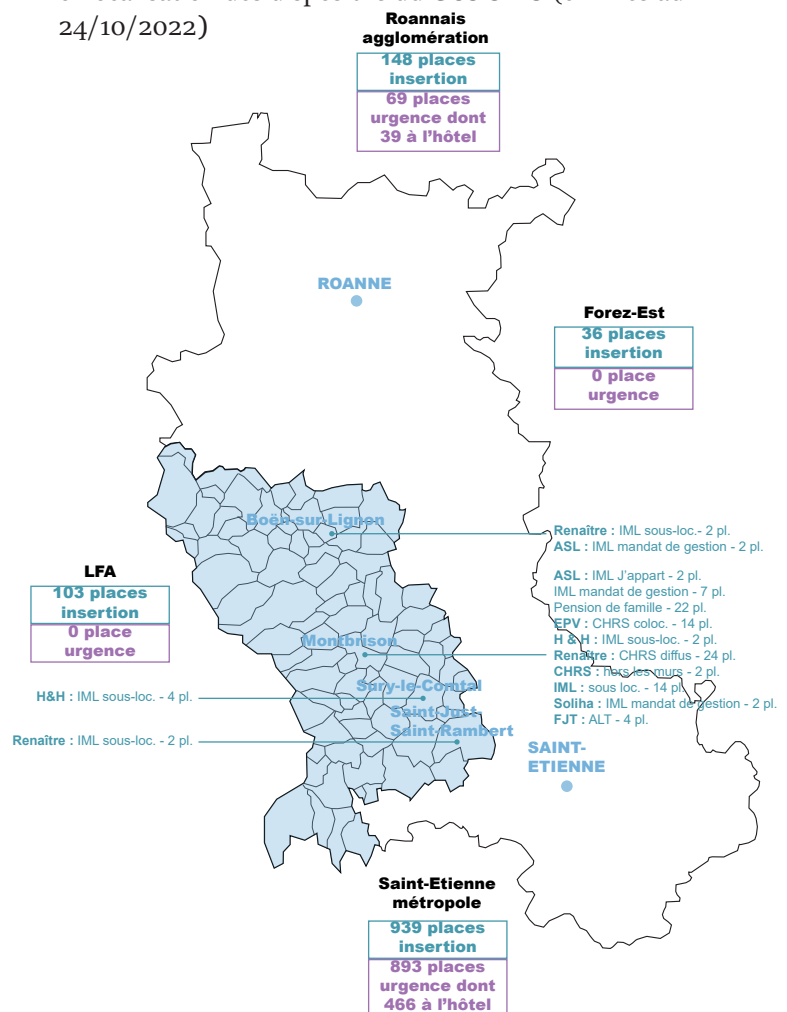
Pourtant, les témoignages ont montré qu'il existe des personnes sans abri / en situation de mal-logement sur le territoire Forézien : « C'est pas rare que les travailleurs sociaux soient coincés avec des personnes sans solution et auxquelles on répond bah on a de la place sur Saint-Étienne » (travailleur social de SOLIHA).

Conséquences : Certaines personnes vivent le fait de devoir aller à Saint-Etienne comme un véritable « déracinement » (attachement émotionnel, conséquences sur l'activité professionnelle, ...), préférant parfois opter pour une solution « bricolée » (dormir dans sa voiture, dans la rue, ...). Les délais d'attente créent aussi de la perte en ligne (les personnes, en situation d'urgence, mobilisent des solutions alternatives plus accessibles). De plus, au delà de l'absence de solution à un instant T, cette configuration génère une forme

de cercle vicieux où l'absence de solutions provoque un découragement ou une anticipation du refus : « Un monsieur qui vit dans une caravane et qui a une pension d'invalidité, il est hors de question qu'il parte de Saint-Marcellin, Andrézieux ! J'ai parlé 115 il m'a envoyée balader. Une dame qui était chez un conjoint avec soucis d'alcool parce qu'elle craignait de la violence et ben quand j'ai parlé 115, elle m'a dit hors de question d'aller à Saint-Etienne ! [...] « vous voulez que j'appelle le 115 ? Mais je vais pas aller à Saint-Etienne ! », combien de fois on l'entend ! On n'en a pas beaucoup mais quand on en a, on n'appelle pas » (Espace Forez Sud)

- Aussi, le SIAO /115 peut être affilié à un imaginaire peu engageant (l'image de l'Asile de nuit comme un CHRS collectif « obsolète ») et le 115 précisément, de par la saturation du parc d'hébergement d'urgence, s'est constitué malgré lui la réputation d'une instance dysfonctionnelle. Ainsi, les personnes ou acteurs ne sollicitent pas le 115 ou le SIAO et cela participe à invisibiliser le besoin.

o Localisation des dispositifs du GCS SIAO (chiffres au 24/10/2022)



2. Le non-recours au droit à Loire Forez agglomération, des causes locales

A la question « de votre point de vue, observez-vous du mal-logement dans votre secteur ? », les réponses ont différé selon la localisation de l'interlocuteur dans la communauté d'agglomération, mais aussi selon son domaine d'intervention.

> Une mauvaise vision de la précarité liée au statut des acteurs.

Pour la plupart des professionnels ayant une activité très liée au secteur de l'hébergement / logement, le mal-logement est une problématique réelle dans le secteur. Pour d'autres, la précarité est difficilement observable voire « n'existe pas ». C'est le cas pour les acteurs agissant dans un domaine plus éloigné de la question de l'hébergement / logement ou bien non-professionnels. Pourtant, 40% des personnes accompagnées par la PASS en 2021, soit 224 personnes, déclarent ne pas avoir de logement personnel et dormir chez un tiers ou dans un dispositif d'hébergement institutionnel. Le CCAS de Montbrison quant à lui déclare que 194 personnes étaient domiciliées au CCAS en 2021. Parmi ces personnes, 92% n'ont pas de solution de logement pérenne et/ou sont en situation de mal-logement.

> Une mauvaise vision de la précarité liée à la répartition territoriale des acteurs et des réseaux partenariaux.

L'affirmation qu'il y a peu / pas de situations de mal-logement localement a aussi émané d'acteurs situés dans des secteurs géographiques où le réseau partenarial apparaît moins dense (peu d'équipements généraux et présence moindre d'acteurs sociaux) : A l'Ouest - Montagne, Côteaux Nord et Sud -, mais aussi et surtout au Sud - Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Marcellin / Saint-Just et Sury / Saint-Romain -. Plusieurs explications viennent nuancer ces propos :

- La majorité des communes de LFA sont rurales, avec une faible densité démographique et ne possèdent pas suffisamment d'acteurs locaux pour « canaliser » / prendre en charge localement les éventuelles situations de précarité. Cela participe ainsi à diluer le phénomène et à l'invisibiliser.
- Dans certains secteurs, le manque de relais locaux, de professionnels de l'action sociale et de réseaux complémentaires limite la capacité des acteurs à trouver des solutions concrètes face à des situations de précarité : « On est un secteur plus rural donc on a un maillage moins dense. Pour toutes les formes de précarité [...] il est d'autant plus difficile de trouver

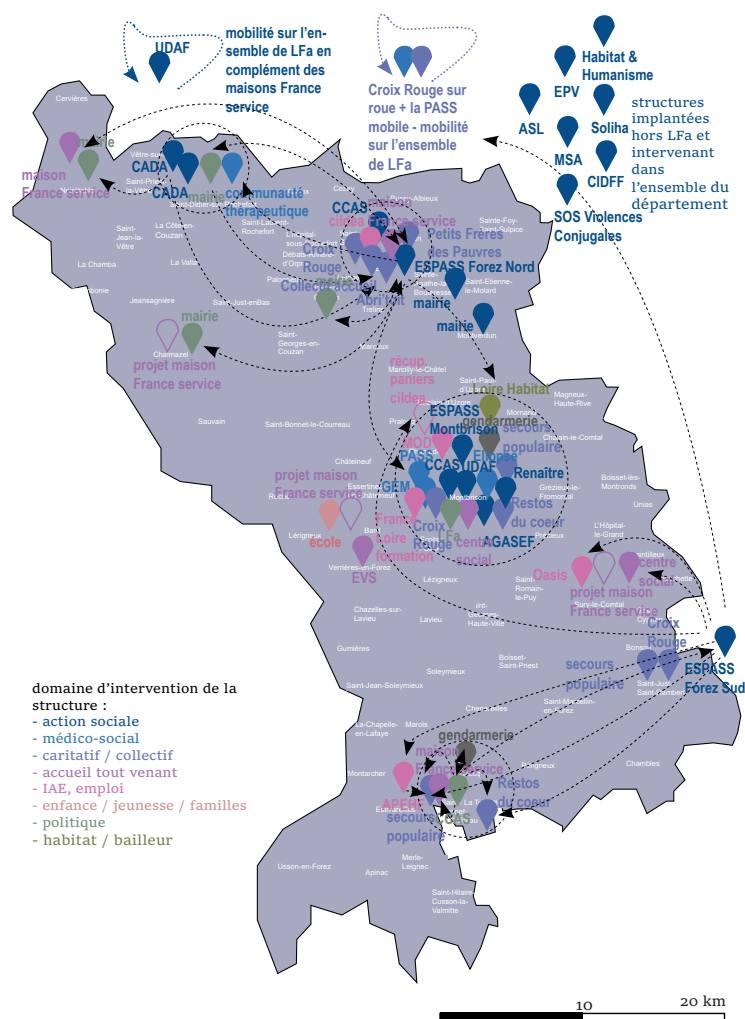
des solutions puisqu'on a peu de maillage. On a moins d'acteurs à solliciter » (Espass Forez Sud).

De plus, le déficit de professionnels de l'action sociale compétents sur le sujet (se limite majoritairement au passage ponctuel des travailleurs sociaux du département) induit le fait que l'identification de difficultés et l'apport de solutions repose plus sur la capacité des personnes elles-mêmes à solliciter de l'aide : « Il faut que la personne fasse la démarche » d'aller solliciter la structure, « ça vient pas tout seul » (APEHF).

Cela peut induire un effet de renoncement ou favoriser l'émergence de situations à des stades avancés dans la difficulté : « Les gens attendent vraiment d'être dans une situation extrême pour recourir,... » (CIDFF)

Ainsi, on peut faire l'hypothèse que l'inégale répartition d'acteurs sur le territoire participe, dans les secteurs peu dotés en organismes sociaux au sens large, à ne pas faire émerger les besoins et/ou à invisibiliser les situations de mal-logement.

o Partenariats identifiés via l'enquête (liste non exhaustive)



> Au delà de l'organisation des acteurs sur le territoire, la précarité à LFa revêt différentes formes qui peuvent participer à invisibiliser les situations de mal-logement.

- L'accessibilité du parc locatif privé en majorité invisibilise et/ou aggrave des situations. Le PLH fait effectivement le constat de ménages pauvres attirés par le bas coût des loyers dans le parc locatif privé (peu de logements sociaux publics), qui joue le rôle de parc locatif social «de fait», dans des secteurs ruraux tels que Montagne & Noirétable.

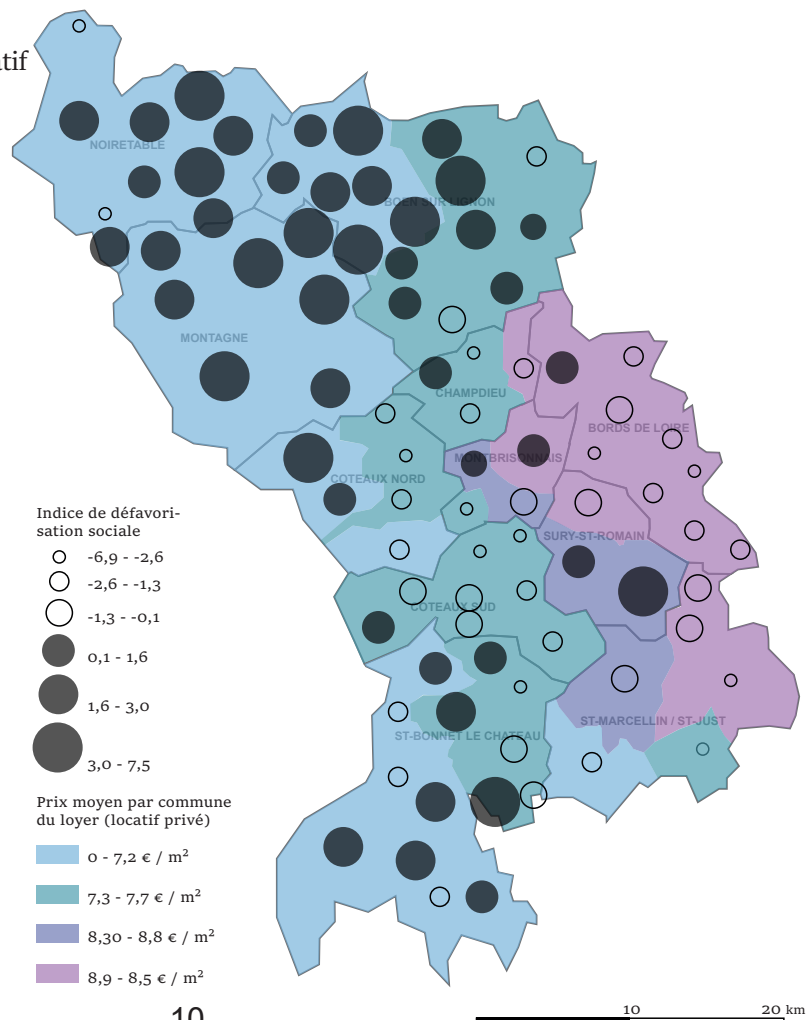
En effet, on constate une concentration des personnes avec faibles revenus dans les secteurs très ruraux. Par exemple « 76% des ménages dans le secteur Montagne ont des ressources en dessous des plafonds HLM » (PLH). De plus, les loyers y sont moins chers que dans les secteurs plus dynamiques tels que la plaine (la moyenne d'un loyer dans le secteur privé est de 6€/m² en secteur rural contre 7,8€/m² à LFa en général).

Ce phénomène peut avoir des conséquences sur des personnes situées dans le «halo pauvreté» pour qui le logement ne figure pas comme la problématique n°1 aux premiers abords mais qui, par effet de basculement (bouleversement d'ordre professionnel, inflation,...), peut le devenir : « Si vous n'avez plus de travail, si vous n'avez pas d'AAH, vous vous retrouvez

au RSA... Vous aviez un logement, je dis n'importe quoi, de 300€ ou 350€, bah après vous faites quoi ? Ce sont des situations qui sont vraiment sur un fil et le moindre petit accroc effectivement fait qu'on bascule dans la grande précarité » (la PASS Montbrison). A noter que les secteurs Montagne, Noirétable et Boën-sur-Lignon possèdent les plus forts taux de logements construits avant 1975 : au delà du sans-abrisme, ces secteurs sont alors concernés par des problématiques d'habitat indigne (Le PLH montre que le taux d'habitat indigne est le plus important dans les communes rurales; par exemple, il est de 80% à Saint-Bonnet-le-Courreau).

Ainsi, l'accessibilité locative attire des personnes en situation de précarité qui peuvent par ailleurs cumuler les vulnérabilités. Le toit devient alors un refuge mais aussi un masque derrière lequel se jouent des situations de précarité invisibilisées et non accompagnées qui peuvent s'aggraver : « Des fois, il y a aussi des trucs qui s'enkystent ! [...] Nous notre difficulté c'est que comme on est dans la rue tout le temps, on ne voit que les mecs dans la rue. Et souvent quand ils prennent un appart' [...] si on n'a pas une relation un peu intime pour rentrer comme ça pour voir, on les perd. Sauf que les addictions ça continue. Quand ils sortent les mecs sont explosés ! » (AGASEF).

o Répartition des coûts des loyers (locatif privé) et des indices de défavorisation sociale



- Bricoler des solutions pour éviter la rue : les différents visages du mal-logement, discrets et impensés. Qu'il s'agisse de la voiture ou de l'hébergement chez un tiers, divers acteurs ont fait état d'alternatives mobilisées par les personnes sans logement propre sur le territoire. Loin de la figure «classique» du «sans-abri urbain», le mal-logement revêt différents visages qui invisibilisent les personnes (non visibles sur l'espace public) mais aussi ne sont pas toujours identifiées par les acteurs comme étant du mal-logement. Sur ce point par exemple, les membres du CCAS de Saint-Bonnet-le-Château, après avoir affirmé n'avoir connu qu'une situation de sans-abrisme à proprement parler en deux mandats ont fait état, au détour de la conversation, de situations qui relèvent pourtant bien du mal-logement (« *Un Monsieur qui se séparait de sa femme qui dormait dans sa voiture* ») mais qu'ils n'avaient pas identifiées comme telles.

- Une intervention rapide auprès des publics particulièrement visibles sur l'espace public dans des petites communes où certaines formes de précarité sont d'emblée plus manifestes : La précarité notoire n'est pas coutume, dérange, émeut et provoque l'activation de recherches de solutions, fruits d'un élan humaniste ou parfois d'un tabou. Ainsi, certaines personnes sont rapidement prises en charge et d'autres optent pour le «départ» : A Saint-Bonnet-le-Château, « *Monsieur le Maire [...] lui a dit si vous restez là, moi, je veux que vous alliez dans le gîte. Je ne veux pas que vous restiez dormir dehors! Après, ils partent du coup. [...]* » (CCAS).

> Un « état d'esprit rural » (« **les gens ont longtemps fonctionné comme ils pouvaient donc ils continuent de fonctionner comme ils peuvent**», (Renâitre)) couplé à une crainte du jugement de l'Autre ou de honte dans un contexte de forte interconnaissance dans des petites communes.

Cela concerne particulièrement les agriculteurs, les personnes âgées et les personnes victimes de violences conjugales. Pour ce dernier cas, ce n'est pas nécessairement spécifique aux secteurs ruraux. Les personnes victimes de violences peuvent ainsi connaître une situation de précarité nouvelle et soudaine pouvant générer une certaine honte et une peur de «faire scandale» (CIDFF).

> La mobilité, catalyseur de précarité, une problématique transversale indissociable de la question de la précarité en territoire rural.

La question de la mobilité engendre une sorte de cercle vicieux où la précarité engendre une difficulté d'accès aux moyens de transport (problématiques

financières, psychologiques,...) et où cette difficulté d'accès exacerbe une précarité initiale (difficulté d'accès aux divers services, associations,...).

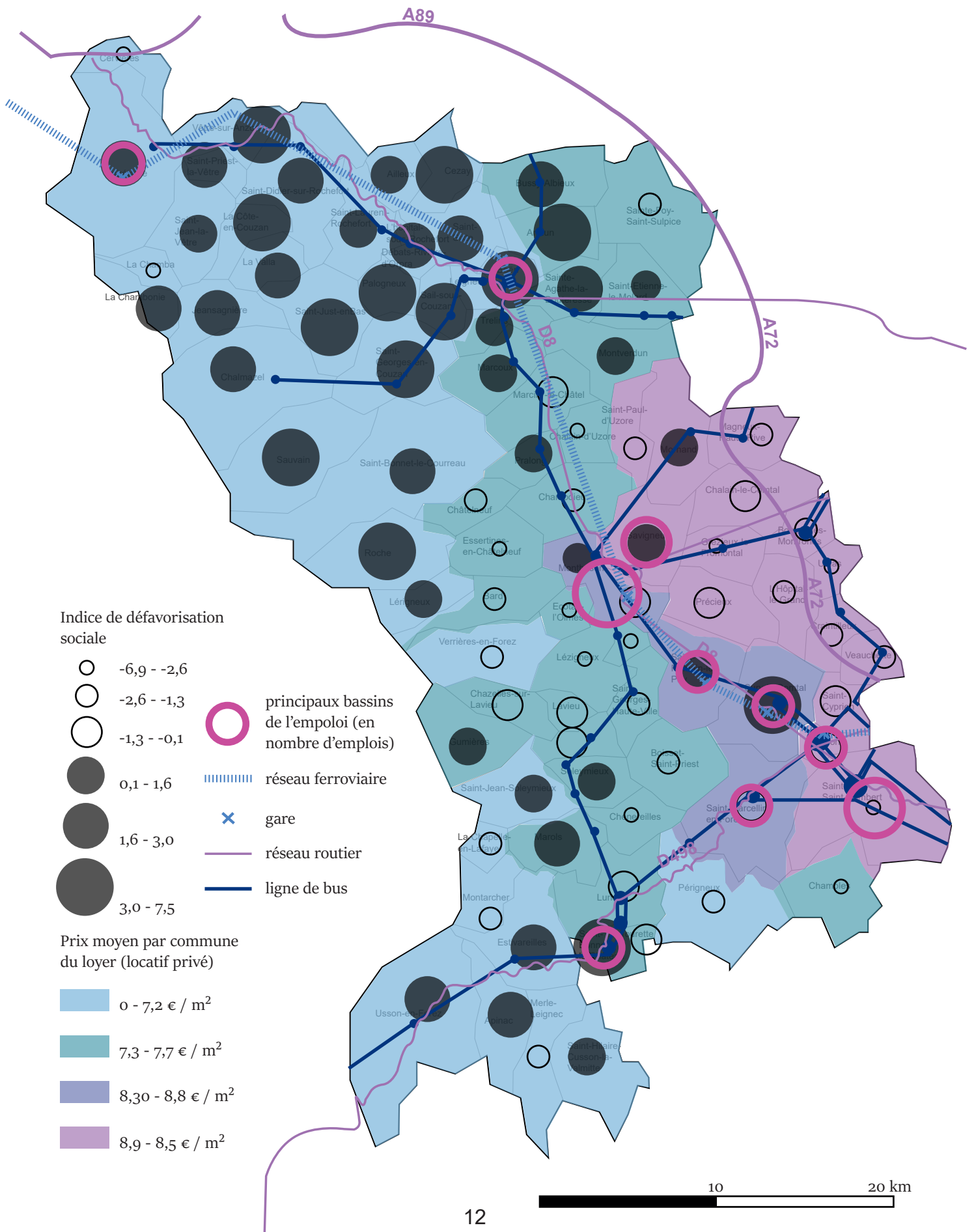
- Le cas des personnes dans le halo pauvreté en communes rurales pour qui la mobilité constitue un frein supplémentaire pouvant engendrer diverses difficultés : Ces dernières peuvent porter sur l'aspect financier (la dépendance à la voiture pour aller au travail est onéreuse), l'accès à l'emploi (les bassins de l'emploi sont éloignés des secteurs où la pauvreté est pourtant la plus concentrée), ... « *Je rajouterais que chez nous la précarité financière elle ne touche pas que les gens sans travail. Maintenant, on a des gens qui travaillent - on est quand même sur un secteur où les emplois sont peu qualifiés - avec des niveaux de salaires qui sont au SMIC donc effectivement quelqu'un qui est au SMIC, qui habite Noirétable et qui va travailler à Trellins et qui dépense 400€ d'essence tous les mois effectivement ça les met en situation financière compliquée. [...] Je dirais que les travailleurs sociaux aujourd'hui n'accompagnent pas que des bénéficiaires du RSA. Ils accompagnent presque 1/3 de gens qui travaillent, qui ont des petits boulots. Même des fois 1800€ nets par mois quand vous êtes seul avec 2 enfants, il faut aller au travail, il faut les faire garder. Mais vous êtes en très grande difficulté* » (Espass Forez Nord).

- La distance peut être dissuasive et pousser à attendre le dernier moment pour solliciter de l'aide. Certains professionnels reçoivent ainsi des personnes avec des difficultés atteignant des «points de non-retour». Le manque de professionnels locaux rend difficile l'identification préventive de vulnérabilités potentielles (financières, troubles psychiques, démarches administratives,...)

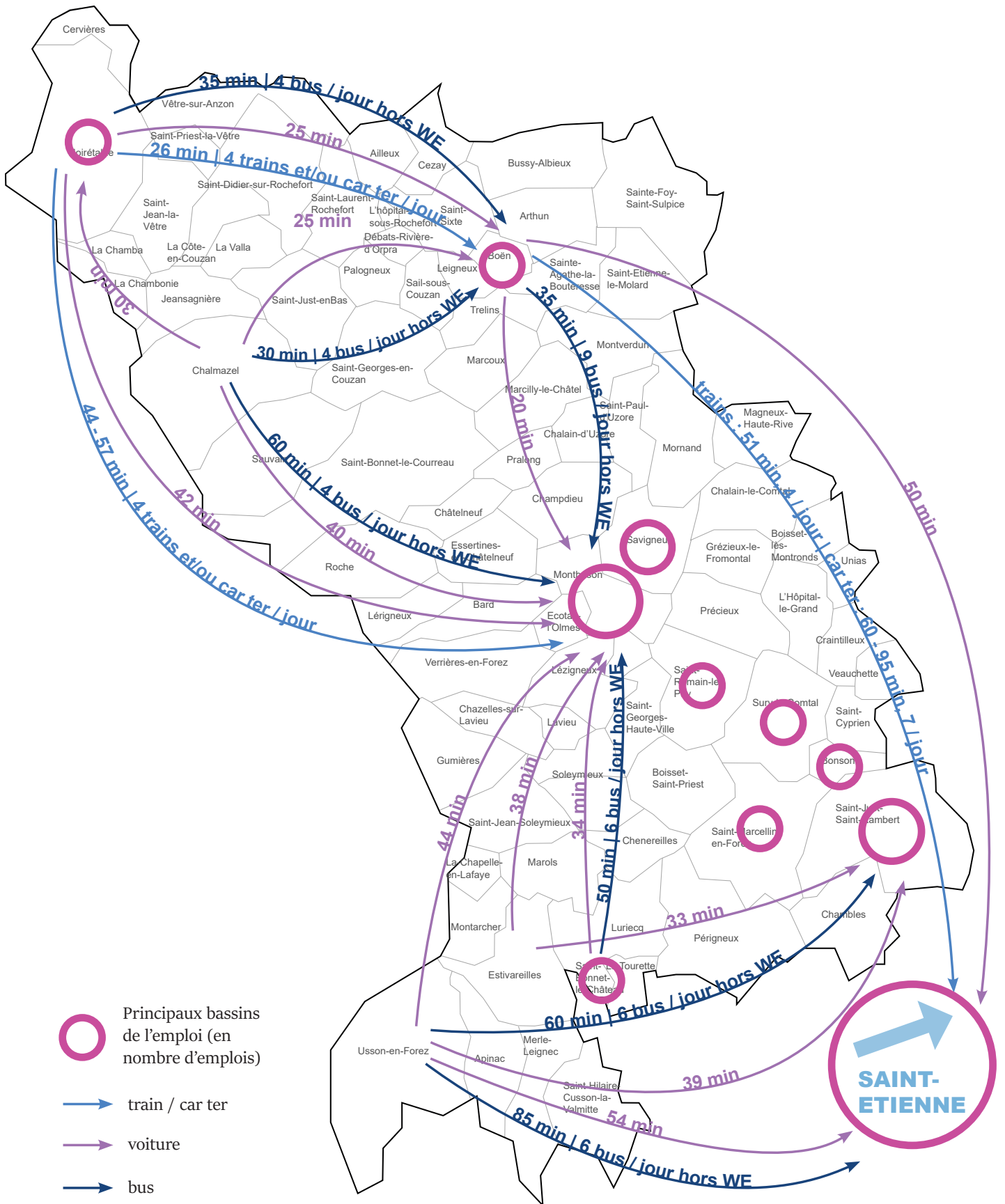
- Les déplacements peuvent constituer un réel frein pour des personnes en difficulté (physique et/ou psychique) : «*Quand on ne va pas bien c'est beaucoup d'énergie* » (Espass Forez Nord). De plus, l'utilisation des transports en commun pour les personnes ne possédant pas de voiture peut s'avérer complexe : « *A Feurs, ils doivent venir au Pôle emploi à Montbrison. Il y a 3 bus dans la journée matin, midi, soir* » (Espass Forez Nord).

- La mobilité, chronophage, conditionne l'activité des professionnels dont certains peuvent faire le choix de circonscrire leur secteur d'intervention pour ne pas se faire «happer». Les autres peuvent se sentir «dépassés». Le temps passé sur les routes prend du temps sur celui de l'accompagnement réel.

o Corrélation entre loyers bas, faiblesse des réseaux de transport, indices de défavorisation sociale importants et empla-
 cement des principaux bassins de l'emploi



o Distance en transport des bassins de l'emploi : quelques exemples



3. Quelles conséquences ?

> **L'anticipation de la réponse négative et/ou inadaptée (trop loin, trop long,...) du SIAO / 115 pousse les personnes concernées par le mal-logement ainsi que les acteurs périphériques (associations caritatives, institutionnelles, CCAS, élus,...) à mobiliser des solutions plus ou moins précaires et pérennes.**

Il est à noter que seulement 4% des personnes rencontrées via l'enquête ont affirmé solliciter systématiquement le 115 et/ou le SIAO quand une situation en relevait : « *Des fois on va chercher des solutions en dehors de nos dispositifs sociaux pour être sûrs que la personne ait quelque-chose.* » (Espace Forez Nord). Les alternatives mobilisées sont :

- Opter pour le parc locatif privé, parfois public, plus accessible, même quand la personne aurait parfois besoin d'accompagnement social

- Des solutions de « mal-logement » et « de fortune » : loger chez un tiers de façon « contrainte » ; être hébergé par un collectif, une association ou des citoyens ; loger dans un local communal provisoirement ; bénéficier de solutions déviées de leur usage initiale telles qu'un hébergement dans un internat pour les jeunes ; loger dans des habitats de loisir (hôtel, camping, gîte, ...) ; dormir dans sa voiture, ...

> **Face aux difficultés pour bénéficier de solutions de logement / hébergement accompagné locaux, le travail en réseau d'acteurs locaux divers dans certains secteurs apparaît comme une réelle ressource pour mobiliser des solutions rapides, souvent « alternatives » aux options institutionnelles et sur mesure (pluridisciplinaires notamment, à l'image des réseaux d'acteurs locaux).**

Ainsi les cas des réseaux autour de Saint-Didier-sur-Rochefort et Montbrison sont des exemples inspirants avec des acteurs complémentaires qui travaillent ensemble. Des analyses de parcours de personnes en situation de mal-logement ont été révélatrices du pouvoir d'action de ces partenariats. En effet, La famille A., déboutée de la demande d'asile et sortante du CADA de Saint-Didier-sur-Rochefort, a trouvé une solution d'hébergement avec le collectif « Un toit c'est tout » après avoir été en lien avec les élus de la commune puis les habitants. Monsieur B. a quant à lui bénéficié d'un logement accompagné avec l'association Renaître à Montbrison et a été pris en charge par l'AGASEF, le CCAS de la commune, Elipse, la Croix-Rouge et la PASS.

Toutefois, la tâche apparaît souvent pesante pour des acteurs dont ce n'est pas le métier (bénévoles, élus,...), dépassés par la quantité de situations et l'aspect chro-

nophage que demande la gestion de telles situations. En effet, les élus et CCAS ont témoigné rencontrer des difficultés pour la gestion des logements communaux « embolisés » et pour « rester neutre » face à des habitants qu'ils connaissent. De surcroît, des collectifs tels que « Abri toit » figurent comme les seules réponses d'hébergement pour les personnes déboutées de la demande d'asile sur le territoire et sont sollicités quotidiennement : Il y a là un décalage entre les sollicitations quotidiennes décrites par les bénévoles - « *On peut recevoir des demandes tous les jours* » - et l'échelle de la structure composée d'une centaine d'adhérents et qui héberge 14 ménages seulement sur un vaste territoire (de Saint-Chamond à Noirétable).

III/ L'ACCÈS AU SOIN, UNE PROBLÉMATIQUE INDISSOCIABLE DE LA QUESTION SOCIALE

1. L'interdépendance entre la santé, l'accompagnement social en général et le logement plus spécifiquement

- 64% des acteurs réalisant de l'accompagnement social ont affirmé rencontrer des difficultés avec des publics présentant des problématiques de santé et 81% d'entre eux rencontrent des difficultés sur le champ de la psychiatrie. De plus, pour les populations en grande précarité, il y a au moins dix fois plus de pathologies schizophréniques que dans la population générale. En effet, localement, l'association ELIPPSE basée à Montbrison constate que seulement 30% des personnes en début de suivi ont un logement stable (sur 111 personnes distinctes suivies sur 1 an).

- La garantie d'avoir une solution de logement / hébergement accompagné est nécessaire pour la stabilité sur le volet de la santé et inversement. L'absence de logement personnel, stable et digne peut entraver un parcours de soin et une absence ou un manque de suivi sur le volet santé d'une personne peut fragiliser sa situation en général et générer des difficultés sur l'aspect hébergement / logement. Le non-recours aux dispositifs de santé peut ainsi aussi avoir un impact sur le non-recours au logement.

- Les professionnels accompagnant les personnes ont un sentiment global d'augmentation des profils avec des problématiques en santé mentale. Effectivement, en 2021, près de la moitié des patients de la PASS l'ont consultée pour un motif lié à une pathologie psychiatrique.

2. Un accès aux dispositifs de santé complexe: causes locales et nationales

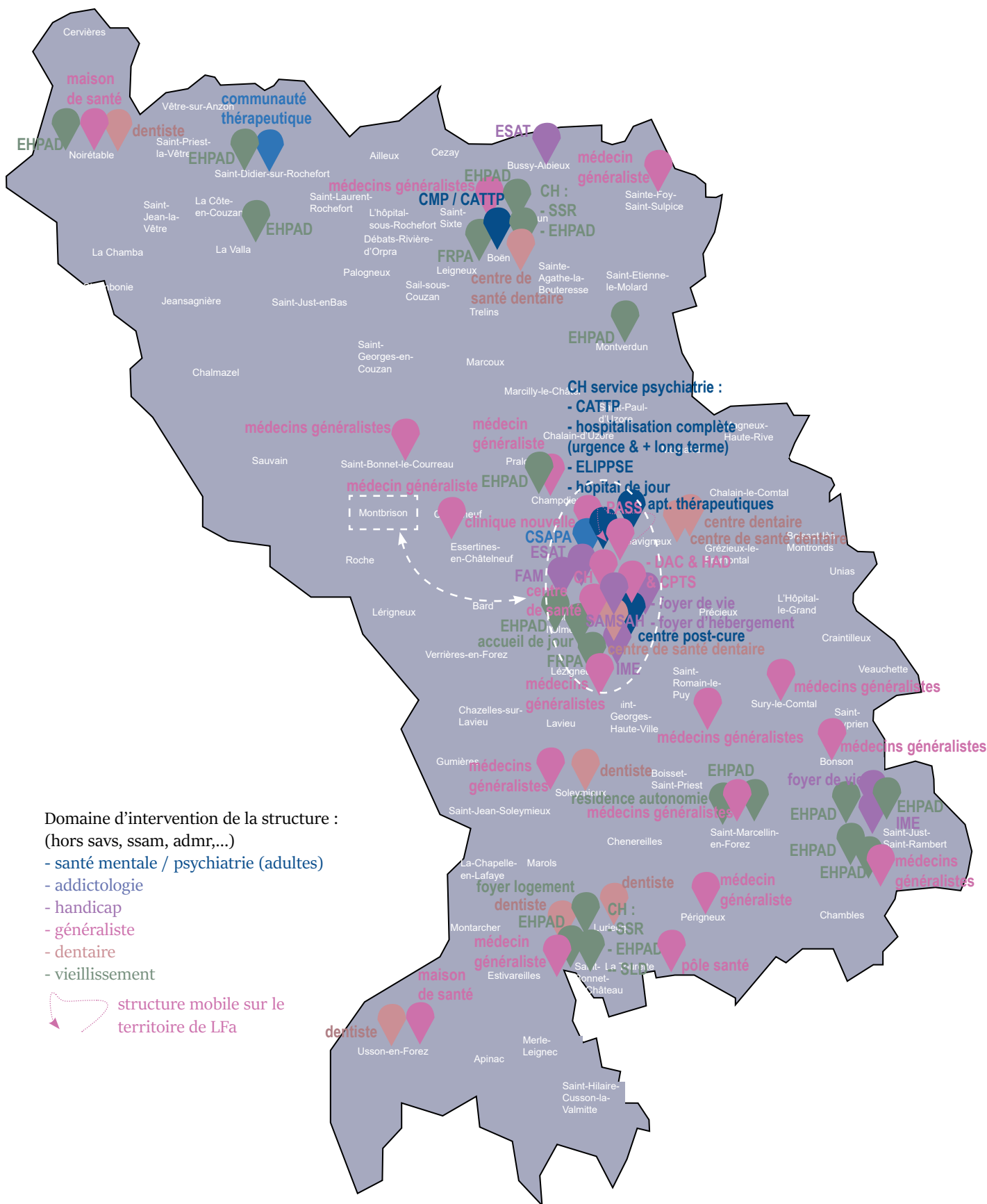
Le sentiment des professionnels de l'accompagnement social d'être de plus en plus en difficulté face à une part croissante de personnes ayant des difficultés sur le champ de la santé peut s'expliquer par l'organisation et la répartition des dispositifs de santé à échelle nationale mais aussi locale : *« Il y a un défaut de soin sur le territoire. Alors je ne sais pas si c'est sur le territoire ou au niveau national. J'avais une collègue qui disait que le service social départemental, on est pour la plupart des gens, le dernier maillon bienveillant. On pouvait avant régler des choses, mais nous maintenant on est empêché. Des choses bougent pour*

des situations urgentes urgentes, mais il faut que ça bouge plus » (Espass Forez Sud).

- Les troubles psychiques apparaissent comme un sujet particulièrement préoccupant alors que LFa est sous dotée en médecins psychiatres (au 1er janvier 2019, une densité de 0,9 psychiatres pour 100 000 habitants à LFA contre 7,7 pour l'ensemble de la Loire), la Loire possède peu d'équipements psychiatriques par rapport à l'échelle nationale, les délais d'attente pour un rendez-vous avec un psychiatre sont importants (6 à 8 mois) et LFa ne possède qu'un CMP / CAT-TP à Boën-sur-Lignon et peu de lits d'hospitalisation à temps plein en psychiatrie générale (indice de 53,8 à 77,2 pour 100 000 habitants contre 103 au niveau national). Globalement, les interlocuteurs ont témoigné de « liens distendus » avec les services psychiatriques avec qui « c'est très compliqué de travailler », un constat qui rejoint un contexte national (fermeture de lits psychiatriques et diminution de temps de prise en charge).

- Malgré des solutions locales existantes, il y a un manque global de dispositifs de soin et d'accompagnement face aux besoins : Outre la communauté thérapeutique, le CSAPA et le CMA, il semble y avoir un déficit de solutions d'accompagnement sur le volet addictologie ; LFa est sous-dotée en médecins généralistes (il manque de 1 à 5 médecins par bassin de vie pour atteindre la moyenne nationale cible de 0,83 pour 1000 habitants) avec des disparités globales au sein de l'agglomération ; des professionnels ont témoigné être démunis face à « des personnes qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance MDPH » mais qui le devraient selon eux.

o Répartition des acteurs dans le champ de la santé (liste non exhaustive)



Domaine d'intervention de la structure :

- (hors savs, ssam, admr,...)
- santé mentale / psychiatrie (adultes)
- addictologie
- handicap
- généraliste
- dentaire
- vieillissement

structure mobile sur le territoire de LFa

IV/ PRÉCONISATIONS

CREER ET AMELIORER DES PLACES DE LOGEMENT / HEBERGEMENT D'URGENCE & D'INSERTION

> Sur le territoire de LFa

- Sur les secteurs où les situations d'urgence sont ponctuelles, penser des logements communaux gérés en intercommunalité

- Autour de «centralités» telles que des CADA, structures IAE, penser et développer des hébergement / logements accompagnés adaptés à ces publics

- Sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement les secteurs ruraux sous dotés, développer l'offre locative publique (petites typologies) et les logements accompagnés à destination des personnes du «halo» pauvreté notamment et lutter contre l'invisibilisation des personnes «multivulnérables»

- Continuer la dynamique de lutte contre l'habitat indigne

** Pour ce faire : S'appuyer sur les bonnes pratiques locales telles que la création de solutions de logement/hébergement locales, flexibles, sur-mesure et dans une démarche partenariale (privilégier le logement pérenne comme solution, travailler en lien étroit avec les bailleurs, offrir des solutions adaptées aux personnes déboutées de la demande d'asile, soutenir les initiatives citoyennes d'hébergement)*

** Dans le développement de solutions, avoir une attention particulière aux publics présentant des problématiques psychiques mais aussi le cas des personnes en situation administrative complexe ou irrégulière*

> A l'échelle départementale

- Dans la Loire, augmenter la capacité globale du parc d'hébergement / logement accompagné pour atténuer l'effet de saturation et de découragement face aux délais et améliorer l'image actuelle que certaines personnes ont du SIAO et du 115 comme des services qui n'apportent pas de solutions

- Amélioration du parc existant en réponse à l'image de structures peu engageantes et inadaptées (image de l'Asile de nuit, remplacer l'hébergement hôtelier par un hébergement plus qualitatif et plus adapté aux ménages et besoins, réflexion sur les mobilisations d'appart-hôtel pour les FVV)

INTERVENIR / ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE DANS LES SECTEURS RURAUX ET PEU COUVERTS

- Pour le GCS SIAO mais aussi d'autres institutions (volet santé, emploi,...) prendre exemple sur des dynamiques partenariales locales (Montbrison, Saint-Didier-sur-Rochefort) et favoriser un maillage d'acteurs par l'implantation d'antennes locales / permanences ou d'action d'aller-vers et notamment dans le champ de l'action sociale pour limiter le non-recours lié à la distance des réponses et services et les difficultés liées à la mobilité.

** Une réflexion d'aller-vers à mailler avec les dynamiques et organismes locaux existants (maisons France Service, Croix-Rouge, UDAF, travailleurs sociaux de secteur, CIDFF, PASS)*

** A noter qu'une attention particulière est à avoir pour assurer un accompagnement très en lien entre la question de la santé et du logement (notamment santé mentale)*

** Prendre en compte ce paramètre dans le temps d'accompagnement des personnes par les acteurs / professionnels et le compenser (financièrement et en moyens humains)*

** Globalement, il faut être vigilant à adopter une posture de discrétion : Dans la mesure où il existe un fort non-recours lié à la peur du jugement et à une certaine culture rurale de l'autonomie, les initiatives ne doivent pas être stigmatisantes*

INFORMER / FORMER

> A propos du GCS SIAO

- Sur ce qu'est le GCS SIAO dans les secteurs ruraux (CCAS, élus, professionnels hors AHIL, ...) et urbains (là, informer des acteurs locaux compétents) dans la mesure où l'enquête a montré l'importance des personnes tierces pour informer, orienter et ainsi favoriser le recours au droit.

** Communiquer sur l'importance d'appeler le 115 pour intégrer les besoins dans les statistiques et lutter contre l'invisibilisation de situations de précarité sur le territoire.*

- Concernant le logiciel SI-SIAO : Faire remonter le besoin de simplification des fiches SI-SIAO à remplir, former au SI-SIAO et maintenir une veille téléphonique pour répondre aux questions des prescripteurs au moment de remplir la fiche

> Sur les solutions existantes sur le territoire

- Recensement des initiatives et prestations existantes

tantes et par secteurs pour les acteurs professionnels, élus, personnes concernées, ... (ex. : Soliguide) pour minimiser le non-recours lié à la méconnaissance

> **Sur la précarité en général**

- Formations / sensibilisation sur la question du mal-logement en général auprès de certains acteurs éloignés du secteur du logement ou non-professionnels, pour les acteurs isolés et non-inscrits dans un réseau ou pour les élus et administrés dans les secteurs dépourvus de relais locaux

** Garder en tête le besoin de simplification globale et limiter la démultiplication de projets / prestations.*

** Garder en tête que les temporalités peuvent être longues (« il y a 20 ans on recevait 500 personnes pour deux nuitées, c'était vraiment des itinérants, des SDF, et aujourd'hui, c'est deux personnes pour 500 nuitées ») : Aller vers de l'accueil qualitatif, du logement par défaut, plutôt que de démultiplier les dispositifs pour des publics spécifiques*

AUTRE

- Approfondir le secteur Sud de LFa pour identifier s'il s'agit de non-recours ou bien d'une concentration moins importante de personnes en situation de mal-logement (affirmation moins prononcée de présence de mal-logement)

- Améliorer les solutions de mobilité (ou communiquer sur ce qui existe déjà) pour les ménages avec peu de ressources, en adéquation avec les besoins (ex. horaires décalés pour faciliter l'accès à l'emploi) et en lien avec les pôles économiques

- Pour les acteurs et solutions dans le champ de la santé :

○ Réflexion à mener sur la répartition territoriale de l'offre (déserts médicaux)

○ Réflexion à mener sur la communication/mise en réseau pour lutter contre l'effet de non-recours aux soins par méconnaissance

○ Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation sur le sujet de la santé, et en particulier la santé mentale. Communiquer sur les solutions existantes. Le but est de mieux armer les personnes non professionnelles (élus notamment) face à de telles situations

